

ÉDUC' POP'



L'ANIMATION, LES MÉTIERS, LES FORMATIONS...

→ RETROUVE TOUTES LES INFOS SUR L'ANIMATION :
LES SECTEURS, LES PUBLICS, LES PARCOURS,
LES MISSIONS...

TRANSFORMATION, ÉMANCIPATION, CITOYENNETÉ !



AVANT-PROPOS

Les métiers de l'animation et de l'éducation populaire s'exercent principalement au sein d'associations et de collectivités territoriales (communes, communautés de communes...).

Ce sont des métiers de l'humain, à forte dimension collective, qui contribuent au « mieux vivre-ensemble ». Par exemple, le travail d'équipe est central dans l'exercice de ces métiers.

Ces métiers contribuent notamment à l'éducation à la citoyenneté, aux démarches de développement durable, à l'épanouissement et à l'émancipation des personnes.

L'animation socioculturelle est en effet une forme d'éducation non formelle qui se fonde sur des valeurs de l'éducation populaire, tout à fait indispensables dans le contexte des crises multiples que nous traversons.

UN SECTEUR QUI RECRUTE (NOTAMMENT DES JEUNES !) ET QUI OFFRE DES POTENTIALITÉS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE À CHACUN·E !

Avec des formations proposées pour **se professionnaliser et évoluer tout au long de son parcours professionnel**, pour passer de fonctions d'animation à des fonctions de coordination ou de direction, et permettant aussi de changer de secteurs d'activité et d'environnement de travail.

DONNER DU SENS À SON TRAVAIL, C'EST POSSIBLE !

Répondre aux besoins des publics, permettre aux personnes de pouvoir agir dans la société, en tant que citoyens actifs, développer le **sens de l'engagement**...

CHOISIR DES MÉTIERS D'AVENIR, C'EST ICI !

Les métiers de l'animation offrent **la possibilité d'agir en référence aux besoins et aux évolutions de la société** : interculturelité, numérique, développement durable, mobilité européenne et internationale...

ÉDUC POP



ACTION CIVILAIRE



L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les personnes peuvent être co-auteurs de leur devenir.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, présentes sur l'ensemble du territoire régional, développent de nombreuses actions et des services variés avec et pour les habitants, et offrent de nombreuses potentialités d'emploi.

Elles sont porteuses de valeurs de solidarité, d'égalité, de laïcité.

Ce sont des structures de proximité au plus près des territoires et des populations, qui accompagnent et participent au développement des territoires, en zones rurales, urbaines, périurbaines et quartiers en difficultés...

Elles interviennent auprès de tous publics : petite-enfance, enfance, jeunesse, adultes et seniors...

Elles proposent une large palette de secteurs d'activités : vacances et loisirs, culture, sport, habitat, mobilité des jeunes et échanges culturels, développement des solidarités, engagement citoyen, formation volontaire et professionnelle, insertion et parentalité, lutte contre les inégalités et les discriminations...

L'ÉDUCATION POPULAIRE AGIT EN DEHORS DE LA FAMILLE, DE L'ÉCOLE OU DE L'UNIVERSITÉ MAIS EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC ELLES.

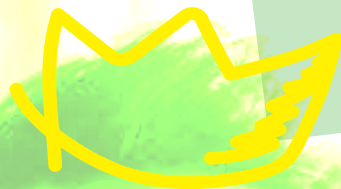
- C'est l'apprentissage de la citoyenneté, avec une pratique active.
- C'est l'éducation de tous par tous, et tout au long de la vie.
- Elle défend des valeurs de respect et de solidarité.
- Elle a pour projet l'émancipation de la personne et privilégie l'action collective.
- Elle participe à la construction d'une société plus juste et plus démocratique.
- Elle met en œuvre pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun-e de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique...



L'ÉDUC' POP'...
QUEZAKO ?



MÉTIER S



LES MÉTIERS DE L'ANIMATION S'EXERCENT :

- **Après de publics différents :** enfants, adolescents, personnes âgées, personnes en difficultés, personnes en situation de handicap...
- **Dans des structures diverses :** associations de quartiers, maisons de retraites, centres sociaux, résidences habitat jeunes, centres de vacances et de loisirs, accueils collectifs de mineurs, maisons des jeunes et de la culture, foyers ruraux...
- **Dans des domaines d'intervention étendus :** activités éducatives, activités artistiques et culturelles, activités physiques et sportives, éducation à l'environnement et au développement durable, développement d'actions d'insertion, de formation, activités du numérique et du multimédia, développement de projets d'échange et de solidarité au niveau européen et international, accompagnement à la parentalité, accompagnement de projet jeunes, école et autour de l'École, temps périscolaires et extrascolaires, loisirs, vacances, tourisme social, médico-social...

EXERCER DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION, C'EST :

- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes, faire avec les personnes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de toutes et de tous.
- Promouvoir l'engagement éducatif des personnes...

- **C'est s'engager en faveur de l'Éducation** (des enfants et des jeunes notamment) : éducation par tous, pour tous, tout au long de la vie, en appui sur des méthodes d'intervention originales et participatives (apprendre par la pratique d'activités...).

**IL N'Y A PAS « UN »,
MAIS « DES » MÉTIERS DE
L'ANIMATION !**

Animateur périscolaire, animateur pour personnes âgées ou dépendantes, ou en situation de handicap, animateur culturel, animateur numérique, animateur de projets, animateur de réseaux associatifs, animateur social ou socioéducatif, coordonnateur de territoires éducatifs, directeur de structures enfance-jeunesse...

DIFFÉRENTES FONCTIONS ACCESSIBLES !

Les animateurs-rices de terrain accompagnent les publics dans différentes actions ou activités. Animateurs généralistes ou spécialistes d'un secteur d'activité (musique, théâtre, arts plastiques, cirque, sciences, environnement, sport...).

Les coordinateur-rices ou directeur-rices de structures développent et pilotent des projets d'animation. Ils en organisent les aspects humains, financiers, juridiques, administratifs, pédagogiques et techniques.

CHOISIR DES MÉTIERS TOURNÉS VERS L'HUMAIN

- **C'est développer des relations humaines et sociales :** agir dans un collectif, travail d'équipe, avec et pour les autres...
- **C'est développer les solidarités,** le vivre ensemble, favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes...
- **C'est s'engager dans la société :** engagement pour une cause et pour les autres, agir sur son environnement, dans son territoire de vie, en faveur de l'inclusion sociale...



FORMATIONS

Des formations spécifiques à tous les niveaux et permettant d'accéder à ces métiers : du CPJEPS jusqu'au DESJEPS, en passant par le BPJEPS ou le CQP... il existe un ensemble de diplômes d'État et de la branche professionnelle qui associent la formation professionnelle à un métier précis.

DES FORMATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE !

Toutes les formations peuvent être suivies en formation initiale, en apprentissage ou en formation continue via la VAE (validation des acquis de l'expérience).

La formation aux métiers de l'animation est une formation d'éducation populaire porteuse de transformation et d'émancipation : ce n'est pas qu'une formation professionnelle technique mais aussi une formation politique, philosophique et culturelle, possédant des contenus et des méthodes en cohérence avec les valeurs et le projet de l'éducation populaire dans un objectif de promotion sociale, d'accessibilité de tous et toutes à ces formations.

AVEC L'ALTERNANCE COMME MOTEUR DE LA FORMATION :

Les interactions qui existent entre les situations de terrain et les contenus des formations en centre, sont recherchées et exploitées, car elles sont au cœur du processus de formation. Toutes les formations d'animateurs professionnels se déroulent en alternance, élément facilitateur pour l'accès à l'emploi !

4 diplômes d'État mènent aux métiers de l'animation : le CPJEPS, BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS. D'autres diplômes, délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, complètent l'offre (la branche professionnelle délivre un CQP). **Ils permettent tous de travailler dans une association ou une collectivité territoriale.**

CQP ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE

Certificat de Qualification Professionnelle. Diplôme d'État de niveau 3. En 6 à 12 mois, en organisme privé ou public, habilité par l'État. Le Certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme délivré par la branche professionnelle de l'animation. Les animateurs périscolaires interviennent principalement auprès des enfants de 3 à 12 ans, dans des espaces proches de l'école : le matin, le soir, à la pause méridienne. Ils sont capables de concevoir des projets d'animation et de conduire des temps d'animation périscolaires.

EN SAVOIR PLUS : RNCP28725
CQP « Animateur Périscolaire »
(francecompetences.fr)

CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Diplôme d'État de niveau 3. En 9 à 24 mois, en organisme privé ou public, habilité par l'État. La mention « Animateur d'activités et de vie quotidienne » permet à l'animateur d'exercer sous la responsabilité d'un référent, qui

prescrit, valide et contrôle son action. L'animateur est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il mène et qui s'inscrivent dans le projet d'une structure. Premier niveau de qualification, ce diplôme permet de s'intégrer dans le métier et d'évoluer vers d'autres responsabilités.

EN SAVOIR PLUS : RNCP32369
CPJEPS - Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - mention « Animateur d'activités et de vie quotidienne » (francecompetences.fr)

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Diplôme d'État de niveau 4, après le CPJEPS ou équivalent. En 9 à 24 mois, en organisme privé ou public, habilité par l'État. De niveau bac, le BPJEPS est le diplôme de référence du secteur. Il alterne des temps en centre de formation et en milieu professionnel. La spécialité « Animateur » comporte 5 mentions : Activités du cirque ; Animation culturelle ; Animation sociale ; Éducation à l'environnement vers un développement durable ; Loisirs tous publics. Ce diplôme mène à des fonctions d'animateur dans différentes structures.

EN SAVOIR PLUS : RNCP28557
BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité « Animateur » - mentions : 5 - cf liste dans base légale (francecompetences.fr)

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Après le BPJEPS ou équivalent bac. En 9 à 24 mois, en organisme privé ou public habilité par l'État.

De niveau bac + 2, le DEJEPS spécialité animation socioéducative ou culturelle est accessible avec le BPJEPS ou après le bac avec de l'expérience. La formation repose sur une alternance de temps en centre de formation et en milieu professionnel. Deux mentions sont proposées : « Développement de projets, territoires et réseaux » ; « Animation sociale ». Ce diplôme mène à des fonctions de chef de projets, de coordinateur technicien... dans différentes structures.

EN SAVOIR PLUS : RNCP4900

DEJEPS - Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » - 2 mentions : « Animation sociale » et « Développement de projets, territoires et réseaux » (francecompetences.fr)

DESJEPS

Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Après le DEJEPS ou équivalent bac + 2. En 9 à 24 mois, en organisme privé ou public habilité par l'État. De niveau bac + 3, il est accessible après le bac, avec de l'expérience. Il forme des professionnels aux fonctions de direction, amenés à exercer leur mission dans une association, une collectivité territoriale, etc. Ils sont responsables de la mise en œuvre collective, technique et financière du projet de la structure et de son développement.

EN SAVOIR PLUS : RNCP4910

DESJEPS - Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité

« Animation socio-éducative ou culturelle » - mention « Direction de structure et de projet » (francecompetences.fr)

L'ANIMATION VOLONTAIRE

Une passerelle vers l'animation professionnelle... Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet à toute personne âgée d'au moins 16 ans, motivée par l'animation, d'encadrer à titre non professionnel des enfants et des adolescents accueillis dans des centres de loisirs ou des centres de vacances. **Les BAFA et BAFD sont des brevets délivrés par le Ministère de l'Éducation nationale.** Ils permettent d'exercer une activité d'animation à titre non professionnel.

L'animation volontaire relève d'un engagement éducatif et citoyen, d'une action d'animation ou de direction occasionnelle au sein d'accueils collectifs de mineurs durant les vacances. Elle se structure dans le cadre d'un parcours de formation au BAFA et BAFD et ouvre le droit à une indemnisation. L'animation volontaire est un engagement qui peut être pris tout au long de la vie. Cet engagement peut se prendre au début ou dans la continuité d'un parcours d'engagement associatif. Pour les associations de jeunesse et d'Éducation populaire, les formations au BAFA et au BAFD constituent un des leviers principaux qui permet, par l'action, la découverte de l'animation volontaire et plus largement de l'engagement éducatif et associatif.

De même, le BAFA peut constituer un point d'appui pour aller vers les diplômes de l'animation professionnelle ou pour orienter vers des métiers éducatifs.

DES PARCOURS PROFESSIONNELS...

Possibles aussi vers les métiers éducatifs, du travail social et du secteur médico-social : assistant-e de service social, moniteur-riche -éducateur-riche, éducateur-riche spécialisé-e, accompagnant-e éducatif-ve et social-e, médiateur-riche social-e, chargé-e d'insertion sociale et professionnelle...



ATTENTION :

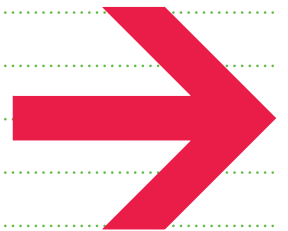
Une réforme des diplômes de l'animation est en cours et devrait être effective au 1er janvier 2024.

Elle devrait modifier l'architecture et le contenu de certains diplômes présentés dans cette brochure (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS).

Nous n'avons pas les données précises à ce jour, mais une information vous sera communiquée ultérieurement, afin de vous préciser les changements à venir.



MES NOTES



ÉDUC' POP'



POUR EN SAVOIR PLUS :

- ➔ Site crajep-occitanie.fr
Rubrique : Nos actions / Métiers et formation à l'animation
- ➔ Site hexopee.org
Découvrez « Raconte-moi ton métier : l'Éducation populaire ! »
- ➔ Site planetanim.fr
Ressources, formations et offres d'emploi
- ➔ Site onisep.fr
La collection « Zoom sur les métiers » de l'animation
- ➔ Site sports.gouv.fr
Tous les diplômes et réglementations du Ministère des sports

➔ RETROUVE TOUTES LES INFOS SUR L'ANIMATION :
LES SECTEURS, LES PUBLICS, LES PARCOURS,
LES MISSIONS...

TRANSFORMATION, ÉMANCIPATION, CITOYENNETÉ !

